



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 24 AVRIL 2023

Présent : MM Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste :

Excusés : MM. Chéroux (Cda) - Vernet (Comité)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).  
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

**Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF**

## COURRIERS CLUBS

**Attainville Futsal** : Mail du 06-04-23

Pris note de l'information des résultats pour les rencontres de critérium contre Les Sportifs de Garges, rencontres des 26-03 et 02-04-23.

Dans le cas où l'équipe recevant est forfait non avisé, vous devez établir une feuille de match papier.

**Sannois Fce** : Mail du 13-04-23

Réception de la feuille de match U15 du 02-04-23

**Sannois Fce** : Mail du 13-04-23

Réception de la feuille de match U13 du 02-04-23

**Eaubonne Csm** : Mail du 13-04-23

Pris note du résultat de la rencontre du 15-04-23 contre Marcouville City CP 4

**Avicenne Asc** : Mail du 17-04-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le lundi 17-04-23 pour la rencontre prévue contre Montmorency Futsal. La commission vous demande de transmettre au DVOF, la FMI ou la feuille de match papier.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 18-04-23

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre du 22-04-23 contre Marcouville City CP 3.

Accord de la commission.

**Marcouville City CP** : Mail du 18-04-23

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Finales de Coupes Futsal.

La commission vous demande d'obtenir l'accord de la municipalité pour le samedi 03-06-23 après-midi si possible.

**Avicenne Asc** : Mails du 19-04-23

Pris note de vos explications concernant le non déroulement de la rencontre du 17-04-23 contre Montmorency Futsal suite occupation du gymnase Philippe Hémet.

Pris note de votre proposition de report de la rencontre contre Montmorency Futsal le mercredi 03-05-23.

**Cergy-Pontoise Fc** : Mail du 20-04-23

Pris note du résultat de la rencontre de Senior D1 du 15-04-23 contre Avicenne Asc 2.

**Avicenne Asc** : Mail du 22-04-23

Pris note du résultat de la rencontre de CVO Futsal du 19-04-23 contre Cergy-Pontoise FC.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 23-04-23

Réception des feuilles de plateau U9 du 23-04-23.

Pris note de votre impossibilité de les enregistrer sur FAL

**Persanaise Cfj** : Mail du 23-04-23

Pris note de l'inversion du résultat de la rencontre de critérium U11 du 23-04-23 contre Marcouville City CP 2.



**Foot Indoor Loisir** : Mail du 24-04-23

Pris note de la non utilisation de la tablette pour la rencontre U16 à Combo Futsal.  
La commission est dans l'attente de la feuille de match papier.

**Avicenne Asc** : Mail des 24-04-23

Suite demande de la feuille de match du 17-04-23 contre Montmorency Futsal par la commission futsal.  
La commission prend note de vos explications concernant la non utilisation de la FMI ou d'une feuille de match papier suite au changement tardif de gymnase et du départ de l'arbitre présent et de l'équipe de Montmorency.

## DÉCISION

### SENIOR D1

**Match n° 24897348** : Avicenne Asc 2 / Montmorency Futsal 2 du 17-04-23

La commission prend note des explications du club d'Avicenne Asc concernant le non déroulement de la rencontre ci-dessus et de la non utilisation de la FMI ou d'une feuille de match papier suite au changement tardif de gymnase et du départ de l'arbitre présent et de l'équipe de Montmorency.

Pris note de la décision de l'arbitre présent de ne pas faire jouer la rencontre suite contact avec un responsable de l'arbitrage du DVOF.

La commission voulant privilégier une issue sportive à cette rencontre décide d'accepter la proposition du club d'Avicenne Asc et reporte la rencontre au **mercredi 03-05-23 à 20H30** au Gymnase Philippe Hémet.

## MATCH REMIS

### SENIOR D1

**Match n° 24897348** : Avicenne Asc 2 / Montmorency Futsal 2 : le **mercredi 03-05-23 à 20H30**

## COUPE CVO FUTSAL

### 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :  
Semaine 17 du **24-04 au 30-04-23**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB                   | CLUB                  | DATE                 |
|----|----------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1  | 25807448 | ATTAINVILLE FUTSAL C 1 | SPORTIFS DE GARGES 1  | Sam 29-04-23 à 20H30 |
| 2  | 25807449 | AVICENNE ASC 1         | MARCOUVILLE CITY CP 2 | Sam 29-04-23 à 20H00 |
|    |          |                        |                       |                      |

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*



## COUPE COMITÉ FUTSAL

### 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine 17 du **24-04 au 30-04-23** ou Semaine 18 du **01-05 au 07-05-23**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB                   | CLUB                 | DATE                 |
|----|----------|------------------------|----------------------|----------------------|
| 1  | 25807454 | ATTAINVILLE FUTSAL C 2 | AVICENNE ASC 2       | Lun 24-04-23 à 21H00 |
| 2  | 25807456 | MARCOUVILLE CITY CP 3  | SPORTIFS DE GARGES 2 | Sam 06-05-23 à 20H00 |

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### CRITÉRIUM U11

**Match n° 25255019 : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal 1 du 26-03-23**

Les Sportifs de Garges 1 : **2 Buts**

Attainville Futsal 1 : **9 Buts**

**Match n° 25795749 : Marcouville City CP 2 / Persanaise Cjf 2 du 23-04-23**

Marcouville City CP 2 : **0 But**

Persanaise Cjf 2 : **23 Buts**

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U15

**Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise FC 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23**

**Match n° 25677553 : Combo Futsal 1 / Foot Loisir Indoor 1 du 22-04-23**



## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U13

Match n° 25785370 : Marcouville City CP 2 / Sportifs de Garges 2 du 16-04-23

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

### PLATEAU U9 des 22 et 23-04-23

**Marcouville City CP** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

**Asf Argenteuil** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 23-04-23 à Les Sportifs de Garges.

**Garges Djibson Asc** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 23-04-23 à Les Sportifs de Garges.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

### PLATEAU U7 du 25-03-23

**Ermont Ams** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 25-03-23 à Garges Djibson Asc.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAU U9 du 02-04-23

**Les Sportifs de Garges** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence du club sur le plateau U9 du 02-04-23 à Asf Argenteuil.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

## PLATEAU FUTSAL U7



| Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Mai 2023 |  |                  |   |
|---|--|------------------|---|
| Club centre                                   | Adresse du Gymnase   | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs   |
| Dimanche 14 Mai 2023 (coup d'envoi à 10h00)   |  |                  |   |
| AsF Argenteuil                                | Gymnase Pierre de Coubertin<br>2, rue des Cévennes<br>95100 Argenteuil | 8                | AsF Argenteuil (1&2)<br>Garges Djibson Asc<br>Marcouville City (1&2)<br>Persanaise Cfj (1 & 2)<br>Sannois Fce |

## AMENDES

**Ermont Ams** : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf après 2 relances. **Amende : 30€**

**Marcouville City CP** : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf après 2 relances. **Amende : 30€**

**Garges Djibson Asc** : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U9 du 01-04-23 à Attainville Futsal après 2 relances. **Amende : 30€**

## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2003**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

Prochaine réunion  
Lundi 15 mai à 18H30